

## RECENSEMENT D'INFORMATIONS UTILES CRISE SANITAIRE LIEE AU COVID 19 - TERRITOIRE DU PAYS SALONNAIS

Dans le cadre de la crise sanitaire actuelle, les services d'appui et de coordination restent à votre disposition pour

- Vous aider sur des situations individuelles complexes, retour à domicile...
- Vous informer sur l'organisation des services des territoires

**ASSOCIATION ALLIAGE**  
*(pour le public âgé sur le territoire du Pays Salonais)*

04 90 17 40 66 (pour la MAIA)

04 90 44 13 17 (pour le Pôle Infos Seniors)

**La PTA Apport Santé**  
*(Tout public sur tout le département - hors Marseille et pays d'Aubagne et la Ciotat)*  
04 42 642 642



## SOMMAIRE

### PLATEFORMES TELEPHONIQUES SPECIALISEES COVID-19

P. 3

- Plateforme APPORT SANTE
- ARS PACA
- CPAM

### INFORMATIONS GENERALES - ORGANISATION DES PRISES EN CHARGE ET SOUTIEN AUX PRATIQUES

P. 4 et 5

- Liens vers diverses actualités sanitaires
- Numéros d'urgence et permanences sanitaires
- Renfort social, médical et paramédical pour les établissements
- Documents Facile à Lire et à Comprendre (FLC)

### INFORMATIONS GENERALES - ORGANISATION DES SERVICES A L'ECHELLE DU DEPARTEMENT

P. 5 à 8

- Aides et services du Conseil Départemental des Bouches du Rhône
- Information à destination des personnes en situation de handicap
- Soins palliatifs et hospitalisation à domicile
- Ligne téléphonique dédiée Maladie Alzheimer ou apparentée
- Cellule de soutien à la réflexion éthique

### INFORMATIONS SUR LES SERVICES DU TERRITOIRE

P. 9 à 17

- Services de coordination des parcours de santé et de soutien aux professionnels
- Information, orientation et évaluation des besoins des personnes de 60 ans et plus, et leur entourage
- Organisation de la prise en charge sanitaire en ville
- Communes et CCAS
- Maisons Départementales de la Solidarité (MDS)
- Services d'aide à domicile (SAAD) et Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)
- Informations sur les portages de repas, livraison de courses
- Etablissements d'hébergement (EHPA et EHPAD)
- Actions bénévoles
- Aide aux aidants
- Soutien psychologique aux professionnels et au grand public
- Aspects juridiques et réglementaires / Protection des personnes majeures

## PLATEFORMES TELEPHONIQUES SPECIALISEES COVID-19

### **Plateforme APPORT SANTE**

**04 84 47 05 97**

[covid@apport-sante.org](mailto:covid@apport-sante.org)

Information aux professionnels sur :

- les recommandations (hygiène, port du masque...)
  - l'orientation des patients qui n'ont pas de médecin ou ne peuvent bénéficier de consultation
- 

### **ARS PACA**

**0800 73 00 87 (tous les jours de 9h à 19h)**

[ars-paca-covid19-rep@ars.sante.fr](mailto:ars-paca-covid19-rep@ars.sante.fr)

<https://www.paca.ars.sante.fr/covid-19-espace-pour-les-professionnels-de-sante>

Pour toute question non médicale, pour les professionnels et les patients.

---

### **CPAM**

**Pour les assurés :**

**3608**

**3646**

Questions habituelles des libéraux, droit commun :

Professionnels libéraux (indemnités, maladies...) :

<https://www.ameli.fr/bouches-du-rhone/medecin/actualites/mesures-exceptionnelles-liees-au-covid-19-une-faq-pour-les-professionnels-de-sante>

## INFORMATIONS GENERALES - ORGANISATION DES PRISES EN CHARGE ET SOUTIEN AUX PRATIQUES

### Consignes liées au déconfinement

Organisation de la vie quotidienne

[https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/cimages/infog\\_deconfinement.jpg](https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/cimages/infog_deconfinement.jpg)

Attestation de déplacement (déplacement supérieur à 100 km)

<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Deconfinement-Declaration-de-deplacement>

---

### Documents Facile à Lire et à Comprendre

Explication globale sur le Coronavirus

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/francais-simplifie-falc>

Consignes en cas de symptômes

[https://www.unapei.org/wp-content/uploads/2020/03/Consignes\\_Malades\\_FalcAdapei\\_du\\_Doubs.pdf](https://www.unapei.org/wp-content/uploads/2020/03/Consignes_Malades_FalcAdapei_du_Doubs.pdf)

Consignes liées au déconfinement - Organisation de la vie quotidienne :

[https://handicap.gouv.fr/IMG/pdf/je\\_comprends.pdf](https://handicap.gouv.fr/IMG/pdf/je_comprends.pdf)

[https://handicap.gouv.fr/IMG/pdf/comment\\_vivre\\_le\\_de\\_confinement\\_gestes\\_barrie\\_res-accessible2.pdf](https://handicap.gouv.fr/IMG/pdf/comment_vivre_le_de_confinement_gestes_barrie_res-accessible2.pdf)

---

### Actualité Covid-19 – site du Ministère de la Santé

<https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/tout-savoir-sur-le-covid-19/>

---

### Guide pratique ARS PACA - Stratégie de prise en charge des personnes âgées en établissement et à domicile

Compilation d'outils à disposition et de recommandations de gestion de l'épidémie de Coronavirus Covid-19. Régulièrement actualisé et communiqué selon l'évolution de la situation.

<https://www.paca.ars.sante.fr/covid-19-les-actions-mises-en-oeuvre-dans-les-ehpad>

---

### Actualité en gériatrie

<https://sfgg.org/actualites-covid-19/>

---

### Actualité en Soins palliatifs

<http://www.sfap.org/actualite/outils-et-ressources-soins-palliatifs-et-covid-19>

---

### Actualité médicale

<https://lecmg.fr/>

<https://lecmg.fr/coronacliv/>

---

### Actualité liée au Diabète

<https://covidiab.fr/>

---

### Actualité liée à la maladie de Parkinson

<https://www.franceparkinson.fr/covid-19-et-parkinson/>

---

## Suivi des patients avec pathologies chroniques

Lien HAS : Réponses rapides / continuité de la prise en charge des personnes atteintes de maladie chronique

[https://www.has-sante.fr/jcms/p\\_3168634/fr/assurer-la-continuite-de-la-prise-en-charge-des-personnes-atteintes-de-maladies-chroniques-somatiques-pendant-la-periode-de-confinement-en-ville](https://www.has-sante.fr/jcms/p_3168634/fr/assurer-la-continuite-de-la-prise-en-charge-des-personnes-atteintes-de-maladies-chroniques-somatiques-pendant-la-periode-de-confinement-en-ville)

---

## EHPAD

<https://www.paca.ars.sante.fr/une-strategie-regionale-pour-renforcer-le-dispositif-d'accompagnement-des-personnes-agees>

<https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/documentation-et-publications-officielles/rapports/personnes-agees/article/recommandations-destinees-a-permettre-a-nouveau-les-visites-de-familles-et-de>

[https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport\\_d\\_etape\\_no2\\_j\\_guedj\\_-\\_18.04.2020.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_d_etape_no2_j_guedj_-_18.04.2020.pdf)

---

## Numéros d'urgence et permanences sanitaires

<p><i>Permanence</i> kiné ambulatoire pour :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• les patients de retour à domicile après un covid-19</li><li>• les maintiens à domicile des patients non covid-19 pour la région PACA &amp; Corse.</li></ul>	<p><a href="http://www.arbam.fr/">http://www.arbam.fr/</a> <b>09 72 34 24 24</b> Réfèrent Départemental Arbam 13</p>
SOS Chirurgien- <i>dentiste</i>	<b>08 92 56 67 66</b> <b>service payant</b>
<p><i>Signalement des cas COVID en établissement médico-social</i> =&gt; Plateforme de signalement</p> <p>=&gt; Fiches de signalement</p>	<p><a href="https://voozadoo.santepubliquefrance.fr/1828535468/scripts/newrec.php">https://voozadoo.santepubliquefrance.fr/1828535468/scripts/newrec.php</a></p> <p><a href="https://drive.google.com/file/d/1Ppl8otufgE9jSk-QsZESqu1H2BKA8CL/view">https://drive.google.com/file/d/1Ppl8otufgE9jSk-QsZESqu1H2BKA8CL/view</a></p>

## INFORMATIONS GENERALES - ORGANISATION DES SERVICES A L'ECHELLE DU DEPARTEMENT

### Aides et services du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

#### Aides Sociales : informations générales

Maintien et prolongation automatique de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS), du Revenu de solidarité active (RSA), de l'ensemble des aides sociales versées sous condition de ressource par les CAF et les aides au logement.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19775>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10027>

---

## **MDPH**

**0800 814 844**

[accueil.information.mdp@mdph13.fr](mailto:accueil.information.mdp@mdph13.fr)

Pas d'accueil physique jusqu'à nouvel ordre (fin août à minima)

Maintien et prolongation automatique des droits et prestations expirant entre 12 mars au 31 juillet pour une durée de 6 mois: AAH et complément de ressource, AEEH et ses compléments, carte mobilité inclusion (CMI), PCH (volets aides humaines, charges exceptionnelles et aides animalières), l'Aide Médicale d'Etat (AME) => Néanmoins, la MDPH recommande d'en faire la demande par mail ou par courrier

➡ Communiquer la liste des bénéficiaires qui sont dans cette situation.

Pour toute première demande et pour toute demande d'aggravation, il convient de déposer un dossier complet (avec certificat médical). A télécharger celui-ci sur le site internet de la MDPH : [www.MDPH13.fr](http://www.MDPH13.fr)

---

## **APA**

**0811 88 13 13**

[infoapa13@cg13.fr](mailto:infoapa13@cg13.fr)

La plateforme téléphonique reste joignable tous les jours.

➡ Réactivation des procédures classiques de demandes d'APA antérieures au confinement

Possibilité d'envoi des dossiers papiers au service APA pour instruction.

Editions de notifications + envoi par voie de courrier à l'attention des personnes et des organismes d'aide à domicile

Nécessité de faire à nouveau des demandes avec dossier et en considérant les critères habituels d'accessibilité à cette procédure.

➡ Finalisation nécessaire des procédures COVID mises en place à titre provisoire et sans participation du bénéficiaire par l'envoi de dossier APA par mail au service administratif mais aussi à la chef de service Mme MARTINEZ Hélène afin d'éviter les ruptures de prise en charge.

[helene.martinez@departement13.fr](mailto:helene.martinez@departement13.fr)

➡ Les SAAD doivent informer le CD des cas avérés et suspects, qu'ils soient salariés ou usagers, en adressant un mail aux personnes suivantes :

- L'inspecteur qui suit le service
  - [paphservices.dpaph@departement13.fr](mailto:paphservices.dpaph@departement13.fr)
  - [anneclaire.aigoin@departement13.fr](mailto:anneclaire.aigoin@departement13.fr)
  - [armelle.sauvet@departement13.fr](mailto:armelle.sauvet@departement13.fr)
- 

## **Information à destination des personnes en situation de handicap**

### **Inter parcours handicap 13**

<https://www.parcours-handicap13.fr/parcours/nos-publications>

Etat des lieux (non exhaustif) des dispositifs existants et des initiatives solidaires en direction des personnes en situation de handicap et de leurs familles dans les Bouches-du-Rhône.

## Information à destination des personnes présentant des conduites addictives

### **DICAdd13 - Dispositif d'Information et de Coordination en Addictologie des Bouches-du-Rhône**

- > Poursuite de l'activité d'information, orientation, et coordination des parcours de santé en addictologie sur l'ensemble des Bouches-du-Rhône.
- > A destination des professionnels et des particuliers
- > Standard ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h

Actualisation régulière des modalités de fonctionnement des partenaires en addictologie, santé mentale et santé sexuelle => <http://www.dicadd13.fr/espace-professionnel/actus/infos-covid-19/732-point-info-covid-19-structures-du-departement>

Contact de la plateforme : **04 91 10 46 07** (nouveau numéro) ou [dicadd13@ch-allauch.fr](mailto:dicadd13@ch-allauch.fr) (pour évaluation de situation, orientation, information, etc.)

Contact du médecin addictologue référent en appui aux professionnels de santé : 06 65 03 74 65 (diagnostic, adaptation thérapeutique, etc.)

---

## Soins palliatifs et hospitalisation à domicile

### **RESP 13**

**06 21 04 43 31**

7j/7 de 9h à 20h, le WE 9h/17h

Hotline « Soins palliatifs » mise en place avec l'appui de l'ESMP/USP 13 pour usage des médecins traitants, IDEL, médecins coordonnateurs d'EHPAD, d'ESMS, de SSR, d'HAD, médecins d'établissements de santé ne disposant pas d'EMSP

### **HAD**

Contactez l'HAD de votre territoire

Si besoin de coordonnées contactez la PTA Apport Santé - 04 42 642 642

Rôle majeur à mener pour soulager les services de MCO des patients pouvant relever d'une prise en charge en HAD.

- Patients non infectés par le COVID 19 :

Rôle majeur en prenant en amont d'une hospitalisation éventuelle des patients fragiles, en aidant à un retour au domicile direct en HAD à partir des urgences ou des unités de courte durée d'hospitalisation (UHCD) des patients ayant une indication potentielle d'HAD.

- Patients infectés par le COVID 19 :

Les patients Covid-19 ne requérant pas une surveillance continue 24h/24h en soins intensifs mais relevant d'une hospitalisation peuvent être pris en charge en HAD.

Consulter le guide pratique ARS PACA « Stratégie de prise en charge des personnes âgées en établissement » régulièrement actualisé intégrant des dérogations à la réglementation HAD.

<https://www.paca.ars.sante.fr/covid-19-les-actions-mises-en-oeuvre-dans-les-ehpad>

## Ligne téléphonique dédiée Maladie Alzheimer ou maladies apparentées

### **Centre Mémoire Ressources Recherche Maladie d'Alzheimer PACA Ouest**

04 91 38 89 60

du lundi au vendredi de 9h à 16 heures

Ligne téléphonique dédiée aux patients ou aidants familiaux et professionnels de patients atteints d'une Maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée, se trouvant confrontés à un problème nécessitant une aide ou un avis spécialisé en relation avec la maladie, ou se trouvant en difficulté psychologique.

---

## Cellule de soutien à la réflexion éthique

### **Espace Ethique Méditerranéen**

[Soutien\\_ethique@ap-hm.fr](mailto:Soutien_ethique@ap-hm.fr)

Mise en place d'une cellule de soutien pour accompagner la réflexion éthique des soignants des établissements, aider les équipes à exprimer leurs doutes et partager les conflits de valeurs auxquels elles sont d'ores et déjà confrontées.

Page spécialement dédiée à la crise sanitaire avec :

- toutes les informations relatives au COVID19.
- Des outils pour aider les établissements à mettre en place une cellule de soutien locale

<http://www.ee-paca-corse.com/rubrique31.html>



## INFORMATIONS SUR LES SERVICES DU TERRITOIRE

Dernière mise à jour le : 10/06/2020

---

### Services de coordination des parcours de santé et de soutien aux professionnels

**Tout public, sur tout le département - hors Marseille et pays d'Aubagne et la Ciotat :**

#### **Plateforme Territoriale d'Appui APPORT SANTE**

Le numéro **04 42 642 642** est à votre disposition du lundi au vendredi de 8h à 19h ; le traitement des demandes est inchangé durant la crise sanitaire.

En dehors de ces heures, vous pouvez laisser un message sur le répondeur ou adresser un mail à [coordination@apport-sante.org](mailto:coordination@apport-sante.org)

Toute l'équipe vous apporte son soutien en particulier pour :

- Organiser la sortie des patients des établissements sanitaires
- Permettre le maintien à domicile des patients qui ne nécessitent pas d'hospitalisation
- Faciliter le lien entre professionnels
- Aider au repérage des patients vulnérables et à leur prise en charge
- Eviter les ruptures de prise en charge et éviter les hospitalisations évitables
- Soutenir les aidants
- Vous communiquer de l'information et vous orienter vers les interlocuteurs concernés
- Recueillir vos attentes et vos difficultés liées à cette épidémie
- Collaborer à la recherche de solutions et assurer la remontée d'information vers les instances locales et régionales.

**Personnes âgées et/ou en perte d'autonomie, territoire du Pays Salonais :**

#### **Association ALLIAGE :**

Recensement des organisations des SAAD, EHPAD, collectivités territoriales, SSIAD, aides aux aidants...  
Remontée des problématiques et difficultés aux tutelles

MAIA

[maia.pays.salonais@orange.fr](mailto:maia.pays.salonais@orange.fr)

**04 90 17 40 66**

8h30 / 17h

Pôle Infos seniors

[clic.alliage@orange.fr](mailto:clic.alliage@orange.fr)

**07 72 33 54 69 (Prof)**

8h30-12h / 13h30-17h00

---

### Information, orientation et évaluation des besoins des personnes de 60 ans et plus, et leur entourage

Les Pôles Infos seniors sont des instances de coordination et de proximité destinées à répondre aux besoins :

- de toutes les personnes de plus de 60 ans, et de leur entourage, sans considération de revenus ni de critères de santé ;
- des professionnels intervenant dans le secteur gériatrique.

Ils prennent en compte tous les aspects de la vie quotidienne des personnes âgées : accompagnement de la personne, accès à la vie sociale, culturelle et citoyenne, accès aux soins, qualité et confort de l'habitat et de son environnement.

### **Pôle Infos seniors Pays Salonais**

Durant cette première phase de déconfinement, l'accueil téléphonique est maintenu aux horaires habituels : Du lundi au vendredi de 9h à 12h.

L'accueil physique se fait de préférence sur rendez-vous, le matin.

Horaire d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, fermeture aux publics le mercredi après-midi.

Intervient sur les communes suivantes :

Alleins, Aureille, Aurons, Berre l'étang, Charleval, Cornillon-Confoux, Eyguières, Grans, La Barben, La Fare les Oliviers, Lamanon, Lambesc, Lançon-Provence, Mallemort, Miramas, Péligon, Rognac, Saint-Chamas, Salon de Provence, Sénas, Vernègues-Cazan.

Standard : [04.90.44.13.17](tel:04.90.44.13.17)

---

### **Organisation de la prise en charge sanitaire en ville**

Les dispositifs d'appui à la coordination du territoire et la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) poursuivent durant la période de crise sanitaire leur collaboration en vue d'identifier les besoins et organisations nécessaires à la gestion de la crise et du déconfinement.

### **Communauté Professionnelle Territoriale de Santé INITIATIVES SANTE (CPTS) Secteur : Vitrolles, Marignane, St Victoret et Gignac la Nerthe (à venir Berre et Rognac)**

Il a fallu réagir, et cette crise a été l'occasion de créer du lien, et de l'organisation pluri professionnelle :

- Partage d'informations régulières via une newsletter, sur les activités de chacun, sur les recommandations,
- Partage de coordonnées pour améliorer notre communication professionnelle durant la crise,
- Organisation des pools infirmiers sur les secteurs de Vitrolles et de Marignane,
- Participation à l'organisation de la mutualisation du matériel sur les 3 secteurs,
- Partage d'informations sur la création des 3 centres de consultations covid sur le territoire.
- Prise de contact avec les mairies et avec les services médico sociaux pour prévenir le renoncement aux soins durant la crise.

La CPTS dispose d'un stock de Gel Hydro Alcoolique qui a été gracieusement offert par la Société L'Occitane!

Nous sommes nombreux, mais nous aimerions en distribuer UN FLACON par professionnel de santé du territoire de la CPTS

Si vous souhaitez en récupérer un flacon de 300mL, [merci de vous faire connaître ici](#).

### **Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) de Velaux - CPTS en cours**

Mise en œuvre du centre COVID + desservant les communes de Velaux, La Fare-les-Oliviers, Coudoux, Eguilles et Ventabren

La structure a fonctionné jusqu'au 1er mai. Prête à réouvrir si nécessaire sous 48h

Cette structure de crise a mobilisé pour la permanence, plus de 30 médecins, un même nombre d'infirmières, des kinésithérapeutes et de nombreux autres bénévoles. La logistique a été prise en charge par les cinq communes pour assurer la sécurité, le nettoyage, l'achat de consommables et l'aide technique. Le transport des personnes pouvait être assuré par les services municipaux. Cet exemple d'exercice coordonné montre la plus-value du mode d'organisation en CPTS

En savoir plus contactez Mme Audrey BERNARD coordinatrice

[abcoordinatricemspvelaux@gmail.com](mailto:abcoordinatricemspvelaux@gmail.com)

06 62 61 39 17

## **MSP SENAS**

En Mars organisation d'un groupe What's app des professionnels de santé adhérents pour traiter la problématique des EPI étendu rapidement aux infirmiers de Sénas, Lamanon, Orgon et Eyguières. Travail sur le partage des textes officiels et recommandations de bonnes pratiques pour produire des outils et des protocoles acceptables par tous. L'exercice coordonné a permis l'expression de l'anxiété, craintes et fatigue des professionnels.

Une réponse organisée à la deuxième difficulté de la gestion des flux des consultations entre les cas suspects et le suivi des patients chroniques ou aigus de manière sécurisée.

Conception en lien avec la commune d'un centre Covid + dédié avec une gestion logistique et en ressource humaine ad hoc.

Anticipation de besoin potentiel en dépistage massif en sortie de confinement avec une collaboration du laboratoire de Sénas et des IDELS.

Dans le cadre du déconfinement l'effort s'est centré sur la réouverture des cabinets fermés dans le respect des mesures barrières et protocole COVID.

Alors qu'une lettre d'intention pour la création de la CPTS Val Durance a été déposée le 4/03/2020 à l'ARS, les contacts pris pendant la gestion de cette crise autant inédite que subite ont tracé et ouvert la voie à cette coordination dont le soin ambulatoire avait tant besoin. Il reste de gros efforts à faire notamment pour réduire la fracture numérique, le développement de la téléconsultation, la généralisation de la transmission d'information par voie dématérialisée sécurisée. Il ne reste plus qu'à se retrousser les manches, les forces vives sont là et ont pris conscience de la nécessité de travailler ensemble pour le bien de tous.

**Contact MSP** Association Maison de Santé de Sénas [associationm2s@gmail.com](mailto:associationm2s@gmail.com)

## **Future CPTS Val Durance**

**Contact :** [isanselme14@gmail.com](mailto:isanselme14@gmail.com)

**territoire** Senas/Lamanon/Eyguieres /Mallemort /Alleins /La Roque d'Antheron /Merindol /Charleval Vernegues.

*Orgon en pourparlers avec la CPTS du pays d'Arles*

---

## **Communes et CCAS**

Les communes du territoire reprennent progressivement l'activité habituelle, avec des aménagements spécifiques.

Pour plus de renseignements et connaître les numéros à contacter, consulter les sites internet des communes ou se rapprocher de notre standard

### **Pôle Infos seniors**

[clic.alliage@orange.fr](mailto:clic.alliage@orange.fr)

**04 90 44 13 17 (Public)**

**07 72 33 54 69 (Prof)**

8h30-12h30 / 13h30-17h00

---

## Maisons Départementales de la Solidarité

### Salon de Provence :

Accueil téléphonique de 8h30 à 17h.

Reprise activité

Pas d'accueil du physique, uniquement sur rendez-vous.

Contacteur la MDS au 04.13.31.66.76

### Vitrolles :

Accueil téléphonique de 8h30 à 17h.

Reprise activité

Pas d'accueil du physique, uniquement sur rendez-vous.

Contact : 04.13.31.58.29

### Miramas :

Accueil téléphonique de 8h30 à 17h.

Reprise activité

Pas d'accueil du physique, uniquement sur rendez-vous.

Contact : 04.13.31.76.00

---

## Services d'aide à domicile (SAAD) et Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

Reprise progressive des activités, selon les directives départementales.

En fonction de la volonté des personnes à réenclencher les interventions et en fonction de la capacité d'intervention du SAAD (personnel et matériel de protection), les interventions initialement identifiées comme « non essentielles » peuvent reprendre lorsqu'elles ont été suspendues.

De même, les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) poursuivent et adaptent leurs interventions au contexte de crise.

Pour plus d'informations :

Pôle Infos seniors  
clic.alliage@orange.fr  
**04 90 44 13 17 (Public)**  
**07 72 33 54 69 (Prof)**  
8h30-12h / 13h30-17h00

---

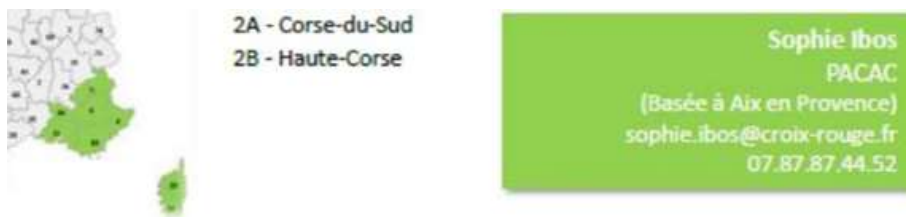
## Informations sur les portages de repas, livraison de courses

**Au niveau national :**

### Croix Rouge Française

- > Livraisons de paniers « standard » payants, par 2 personnes bénévoles (gilet croix rouge), possibles le weekend en fonction des conditions d'ouverture des commerces et des disponibilités des bénévoles.
- > Pas de commande personnalisée. /!\ les paniers ne sont pas adaptés aux personnes qui doivent suivre un régime particulier (sans sucre, sans sel, sans gluten, etc....)
- > 1 panier peut être livré gratuitement pour les personnes en difficulté financière

> Possibilité de livraison de médicaments (retrait par les bénévoles des médicaments préparés au préalable par la pharmacie habituelle de la personne - carte vitale + carte mutuelle déjà enregistrées).  
Centralisation des demandes d'aide sur le numéro national **09.70.28.30.00** qui réoriente au niveau local.



Données à transmettre impérativement pour organiser un rendez-vous avec des bénévoles : nom, prénom, adresse, téléphone

Au niveau local :

Espace gérontologique

Recensement des organisations des structures et des magasins proposant du portage de repas, livraison de courses...

Listing disponible sur demande au pôle Infos seniors pour les ressources sur le Pays Salonais

Remontée des problématiques et difficultés aux tutelles

Pôle Infos seniors  
clic.alliage@orange.fr  
**04 90 44 13 17 (Public)**  
**07 72 33 54 69 (Prof)**  
8h30-12h / 13h30-17h00

---

### Etablissements d'hébergement (EHPA et EHPAD)

#### Au niveau local :

Grâce à la remontée d'informations par les établissements d'hébergement par des enquêtes flash et l'équipe ALLIAGE réalise une veille qui permet de recueillir des éléments relatifs à la disponibilité éventuelle de places (offre générale et spécifique comme des places en secteur fermé), mais aussi les freins et leviers rencontrés dans l'adaptation de l'activité de ces acteurs, la protection des équipes, résidents et personnes accompagnées, etc. ; des mises à jour régulières sont effectuées.

Contactez ALLIAGE / Pôle Infos seniors pour plus d'informations : **04 90 44 13 17**

---

### Actions bénévoles

#### Au niveau national

Le gouvernement a mis en place une plate-forme qui appelle à la mobilisation générale des solidarités  
<https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/>

## Au niveau local

### **MONALISA/Les Petits Frères des Pauvres**

- > Bénévoles de proximité organisés pour téléphoner régulièrement aux personnes accompagnées, des envois de cartes postales et liens numériques pour les plus connectés.
- > Reprise progressive des visites à domicile.

Pôle Infos seniors  
clic.alliage@orange.fr  
**04 90 44 13 17 (Public)**  
**07 72 33 54 69 (Prof)**  
8h30-12h / 13h30-17h00

## Solidarité numérique

Les acteurs de la médiation du numérique mettent à disposition un centre d'aide pour les démarches en lignes essentielles

- grâce à des ressources pour guider pas à pas en ligne
- ou des conseillers mobilisés pour accompagner par téléphone

les personnes en difficulté avec le numérique :

- Faire des démarches pour votre famille et pour vous
- Faire des démarches liées à votre travail ou à votre entreprise
- Voir un médecin
- Rester en contact avec vos proches
- Travailler depuis chez vous
- Faire l'école à la maison
- Faire des courses sur internet
- Trouver des informations vérifiées

Trouver des réponses en ligne

<https://solidarite-numerique.fr/>

ou appeler le **01 70 772 372**

Appel non surtaxé, du lundi au vendredi, de 9h à 18h

---

## **Aide aux aidants**

### **Au niveau national**

#### Réseau Boost

Plateforme téléphonique de coaching à destination des aidants (recrutement de coachs expérimentés pour couvrir les besoins nationaux)

Public cible : ensemble des aidants quel que soit l'âge ou la pathologie de la personne aidée.

Contact : **09 80 80 90 31** - appel de 8h à 22h.

Pour en savoir plus : <https://www.reseauboost.com/outils-de-communication-covid-19/>

### **Au niveau local**

## **Association Le Maillon**

Suite aux recommandations de l'ARS, reprise des activités de la plateforme de répit.

Action individuelle uniquement, destinés aux aidants

Zone géographique : Rognac, Berre l'étang, Saint-Chamas, et Grans.

Contact : **07 77 28 85 65**

→ Le temps libéré : mise en place d'action de temps libéré. Le but mettre en place du temps de répit sur une durée de 1h à 4h, sur 3 créneaux 9h13h 11h 15h 14h18h

Si vous souhaitez avoir plus d'informations, et bénéficier de cette action contacter le **07 77 28 85 65**.

## **Solutions de répit**

Les accueils de jour du territoire réouvrent progressivement en fonction des consignes de l'ARS.

Pour connaître les disponibilités en place sur les 9 sites sur notre territoire contactez le Pôle Infos seniors

**04 90 44 13 17**

---

## **Soutien psychologique**

### ➤ **Aux professionnels**

**Au niveau national**

- **Conseil National de l'Ordre des Médecins**, pour tous les professionnels de santé, numéro vert au **0800.288.038** (24/24, 7/7)
  - **Ministère, professionnels de santé en difficulté** au **0800.800.854**
  - **Ministère, médecins et aux internes** au **0826.000.401**
  - **L'association Soins aux Professionnels en Santé** : psychologues bénévoles 24/24, 7/7 au **08.05.23.23.36**
- 

### ➤ **Au grand public**

**Au niveau national**

## **Association ASTREE**

<http://www.astree.asso.fr/fr/decouvrir-astree/nos-actualites/soutien-telephonique-pendant-le-confinement>  
[modifier lien](#)

## **Croix Rouge Française**

Toute personne confinée en situation d'isolement social peut appeler 7j/7, de 8h à 20h, le **09 70 28 30 00** pour bénéficier d'une écoute chaleureuse et rassurante de la part d'un volontaire ou d'un professionnel du soutien psychologique.

## **Petits Frères des Pauvres**

Standard téléphonique pour les personnes qui souhaitent dialoguer.



Ligne d'écoute et de soutien téléphonique des Petits Frères des Pauvres, destinée aux personnes de plus de 50 ans souffrant de solitude et d'isolement (ouverte tous les jours y compris les week-ends et jours fériés de 15h à 20h).

Horaires élargis pour notre ligne d'écoute nationale « Solitud'Ecoute », au **0 800 47 47 88** (appel anonyme et gratuit)

### **Au niveau local**

#### **Plateforme médico-psychologique d'écoute téléphonique (pour la région PACA)**

Numéro vert **04 97 13 50 03** opérationnel de 9h à 17h du lundi au vendredi (prolongation en fonction des besoins).

### **Salon Action Santé**



**TOUS**alon-de-Provence  
**ENSEMBLE**

**PLATE-FORME  
DE SOUTIEN  
PSYCHOLOGIQUE**

**08 05 36 08 30**  
Service et appel gratuits

**SALON  
DE PROVENCE  
LA VILLE**

**S** Salon  
Action  
Santé  
**A S**

### **Aspects juridiques et réglementaires / Protection des personnes vulnérables**

#### **Au niveau national et départemental**

=> Adaptation de l'activité pénale et civile des juridictions aux mesures de prévention et de lutte contre la pandémie COVID-19.

#### **Services de protection judiciaires des majeurs**

L'activité est maintenue, les contacts téléphoniques sont privilégiés, mais les visites à domicile restent possibles sous réserve de l'application des mesures barrières.

#### **Tribunaux**

Retour progressif à un fonctionnement plus classique.

> Présence sur site des équipes

> Envoi des demandes de protection et signalements selon la procédure habituelle



- > Reprise progressive des audiences sur les tribunaux du département.  
Néanmoins, limitation du nombre d'auditions : recours dès que possible à une procédure sans audition ni audience qui permettra d'éviter toute convocation ou tout transport non indispensables. Il conviendra pour cela que le juge dispose d'un certificat émanant d'un médecin inscrit sur la liste du procureur de la République pour écarter l'audition conformément à l'article 432 du code civil.
- > Les demandes de protection judiciaire qui seraient devenues caduques entre le 12 mars 2020 et le 24 juin 2020 en application de l'article 1227 du code de procédure civile ne seraient caduques que le 24 août 2020.
- > Les mesures de sauvegarde de justice qui seraient devenues caduques entre le 12 mars 2020 et le 24 juin 2020 en application de l'article 439 du code civil verraient leur durée de validité prorogée jusqu'au 24 août 2020. »

*Concernant les tribunaux, la chancellerie au niveau national a publié une circulaire CRIM-2020-10/E1-13.03.2020. Un paragraphe relatif au traitement des demandes d'ouverture de mesure de tutelle ou de curatelle y est consacré en fin de document. [https://www.cnb.avocat.fr/sites/default/files/documents/circulaire\\_du\\_14\\_mars\\_2020\\_relative\\_a\\_ladaptation\\_de\\_lactivite\\_penale\\_et\\_civile\\_des\\_juridictions\\_aux\\_mesures\\_de\\_prevention\\_et\\_de\\_lutte\\_contre\\_la\\_pandemie\\_covid-19.pdf.pdf](https://www.cnb.avocat.fr/sites/default/files/documents/circulaire_du_14_mars_2020_relative_a_ladaptation_de_lactivite_penale_et_civile_des_juridictions_aux_mesures_de_prevention_et_de_lutte_contre_la_pandemie_covid-19.pdf.pdf) 0.pdf*

## **Au niveau local**

### **Tribunal Judiciaire de Tarascon**

Cf. éléments cités ci-dessus sur les tribunaux

- > Reprise des audiences sur le Tribunal judiciaire de Tarascon aux dates prévues depuis le 11 mai.
- > Modalités pratiques d'accès : Page 23
- Utilisation recommandée d'un stylo personnel (à défaut, vous serez invités à vous désinfecter les mains avec du gel hydro alcoolique avant de signer les procès-verbaux d'audition)
- Port du masque également recommandé ; il est rendu obligatoire lorsque les mesures de distanciation physique ne peuvent être respectées (s'il y a de nombreuses parties notamment) – Se munir de son propre masque

---

*Cet outil support est une synthèse d'informations utiles liée au contexte de l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de la collaboration entre les acteurs de l'appui à la coordination.*

*Les informations qu'il contient sont non-exhaustives et susceptibles d'évoluer au regard de l'activité et de l'organisation du territoire.*